



SOCOTEC BELGIUM ASBL

7954

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	e BT / TBT	existante		
N° de rapport : 23/16/013/67				
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :	***************************************			
Personne sur place :code EAN de l'installation :				
Adresse de la visite: Luc de Bois, los 6341	12	CR		
Date de visite: 13 ft. of 6 Date d'émission: 13 foul 6. Références clie				
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 ◘ 276 bis et dérogations ◘ 271 bis				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branch Nombre de tableaux :		uits terminaux :	16	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ſ			1
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation	X		3	j
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs	~			
Mesures de protection contre les contacts unects Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs	7			
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	1			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	*			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	N			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	~			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	~		1/	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V			
420 6	1			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X			
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω	X			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue Manquements / Notes :	el de l'agent SOC	COTEC BELGIUM	asbl.	
Manquements / Notes :				
Ne ANT				
			STATE OF THE RESE	
* Remette Converde an point	Lum	nen	de la	S.D.B
Conclusion:		THE STREET, ST	RA	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain co le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôle périodiqu	ie est à effectuer	dans P/SOCC	
☐ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite même organisme après mise en conformité ☐ au terme de 18 mois après sign	e complémenta ature de l'acte d	ire est à exécuter de vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen unême organisme en vue de compléter le dossier.	complémentair	e est à exécuter	par le	
Pour SOCOTEC BELGIUM SB				
Www.cer	v.certigreen.be			

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708